

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603661-20250402-EnvoiBudget1-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025



# NOTE DE PRÉSENTATION

## BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2025



Ville du Houleme

**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF certifié exécutoire**  
**ANNEE 2025**

Réception par le préfet : 15/04/2025  
Publication : 15/04/2025

## CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget communal est **l'acte fondamental de la gestion municipale** car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

C'est un **acte de prévision car** le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Le budget communal c'est aussi un **acte d'autorisation par** lequel le maire organe exécutif de la collectivité – est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

L'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, présente les principales informations et évolutions du budget principal de la commune 2025.

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé le 12 mars 2025, a été l'occasion de présenter le contexte économique global de la préparation budgétaire et de détailler la situation financière de la collectivité.

Ainsi, dans un contexte économique où l'inflation reste présente, la suppression progressive des marges de manœuvre fiscale, l'absence de revalorisation des dotations de l'État à la hauteur des besoins et le fléchage renforcé de ressources locales sur des priorités définies unilatéralement par l'État, restreignent de plus en plus les marges de manœuvre des collectivités territoriales.

Compte tenu de la très faible capacité financière, le budget 2025 s'inscrit dans une trajectoire de réduction des dépenses de fonctionnement avec toutefois la volonté de la collectivité de maintenir des services publics de qualité et de poursuivre l'amélioration du cadre de vie de ses concitoyens.

## LES ÉQUILIBRES FINANCIERS POUR L'ANNEE 2025

Les orientations budgétaires débattues en mars dernier ont dessiné une trajectoire financière qui s'appuie avant tout sur le rétablissement des niveaux d'autofinancement brut et net.

Le budget année 2025 et son élaboration sont marqués par les éléments suivants :

- Un contexte économique très préoccupant
- Des dépenses du personnel qui intègre les mesures gouvernementales visant à la l'augmentation des cotisations de retraites des fonctionnaires
- Des prévisions de recettes de gestion qui marquent le pas
- Une stabilité des taux des taxes locales. Les taux n'ont pas augmenté depuis 2011.
- La poursuite des opérations du mandat comme l'aménagement du parc municipal dont les études opérationnelles sont achevées.
- La poursuite du désendettement de la collectivité.

Le budget global (fonctionnement et investissement) de l'année 2025 s'établit à **5 159 143,24 €** en hausse de près de 6,86% par rapport à l'année 2024.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Report 2024</b>		<b>16 313,65</b>		<b>117 957,83</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>4 214 825,65</b>	<b>4 304 512,00</b>	<b>838 317,59</b>	<b>614 359,76</b>
<b>Mouvements d'ordre</b>	106 000,00	0,00	0.00	106 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 320 825,65</b>	<b>4 320 825,65</b>	<b>838 317,59</b>	<b>838 317,59</b>

## L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante avec en dépenses principalement les frais de personnel, les intérêts de la dette, les subventions aux associations), et en recettes essentiellement les impôts locaux, la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, les produits d'exploitation du domaine et des services publics locaux.

Pour l'exercice 2025, l'équilibre de la section de fonctionnement est fixé à **4 320 825,65 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre.

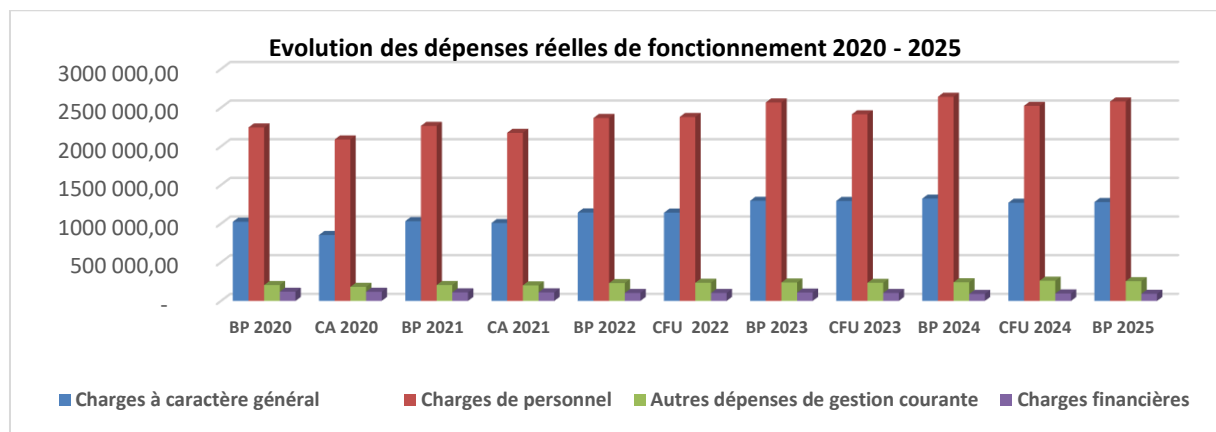
Réception par le préfet : 15/04/2025  
Publication : 15/04/2025

**LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)**

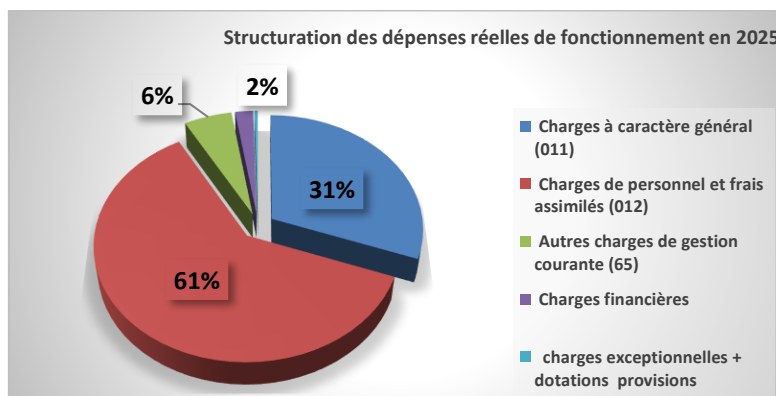
**Vue d'ensemble**

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont en diminution de 2.35% par rapport aux prévisions budgétaires de l'année 2024. Elles sont présentées en hausse de 1.34% si on rapproche ces projections à l'exécution budgétaire de l'année 2024.

LIBELLE		BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CFU 2022	BP 2023	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	EVOL BP25/BP24	Evol BP25/CFU24
011	Charges à caractère général	1 024 200,00	852 437,82	1 032 300,00	1 007 557,61	1 144 291,72	1 142 018,03	1 295 521,00	1 293 289,19	1 323 500,00	1 269 270,71	1 279 325,65	-3,34%	0,79%
012	Charges de personnel	2 243 376,72	2 088 633,14	2 264 000,00	2 174 458,46	2 367 010,66	2 378 903,81	2 567 550,34	2 414 289,67	2 641 007,11	2 523 377,46	2 580 000,00	-2,31%	2,24%
014	Attenués de produits	7 000,00	3 277,00	2 000,00	1 464,00	3 000,00	836,00	3 000,00	-	3 000,00	-	-	-100,00%	#DIV/0!
65	Autres dépenses de gestion courante	205 500,00	181 639,97	205 500,00	200 846,17	230 300,00	234 477,52	238 305,55	234 210,32	241 000,00	261 536,31	255 500,00	6,02%	-2,31%
<b>Total charges de gestion</b>		<b>3 480 076,72</b>	<b>3 125 987,93</b>	<b>3 503 800,00</b>	<b>3 384 326,24</b>	<b>3 744 602,38</b>	<b>3 756 235,36</b>	<b>4 104 376,89</b>	<b>3 941 789,18</b>	<b>4 208 507,11</b>	<b>4 054 184,48</b>	<b>4 114 825,65</b>	<b>-2,23%</b>	<b>1,50%</b>
66	Charges financières	119 230,00	118 509,93	110 930,00	110 671,50	103 000,00	102 434,46	108 304,32	103 000,94	90 902,58	96 348,15	92 000,00	1,21%	-4,51%
67	Charges exceptionnelles	6 500,00	1 544,35	4 614,80	5 021,97	7 700,00	6 873,69	18 000,00	10 371,40	12 000,00	8 387,85	5 000,00	-58,33%	-40,39%
68	Dotations aux amortissements et provisions	7 000,00	-	7 000,00	-	7 000,00	7 000,00	5 000,00	-	5 000,00	80,33	3 000,00	-40,00%	3634,59%
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 612 806,72</b>	<b>3 246 042,21</b>	<b>3 626 344,80</b>	<b>3 500 019,71</b>	<b>3 862 302,38</b>	<b>3 872 543,51</b>	<b>4 235 681,21</b>	<b>4 055 161,52</b>	<b>4 316 409,69</b>	<b>4 159 000,81</b>	<b>4 214 825,65</b>	<b>-2,35%</b>	<b>1,34%</b>
023	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-	25 570,30	-	-	-	-	-	21 000,00	-	-
042	Total des opérations d'ordre	78 110,30	78 110,30	76 088,26	76 004,19	74 914,66	80 786,07	83 087,42	83 087,42	83 099,17	92 340,07	85 000,00	2,29%	-7,95%
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>78 110,30</b>	<b>78 110,30</b>	<b>76 088,26</b>	<b>76 004,19</b>	<b>100 484,96</b>	<b>80 786,07</b>	<b>83 087,42</b>	<b>83 087,42</b>	<b>83 099,17</b>	<b>92 340,07</b>	<b>106 000,00</b>	<b>27,56%</b>	<b>14,79%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 690 917,02</b>	<b>3 324 152,51</b>	<b>3 702 433,06</b>	<b>3 576 023,90</b>	<b>3 962 787,34</b>	<b>3 953 329,58</b>	<b>4 318 768,63</b>	<b>4 138 248,94</b>	<b>4 399 508,86</b>	<b>4 251 340,88</b>	<b>4 320 825,65</b>	<b>-1,79%</b>	<b>1,63%</b>

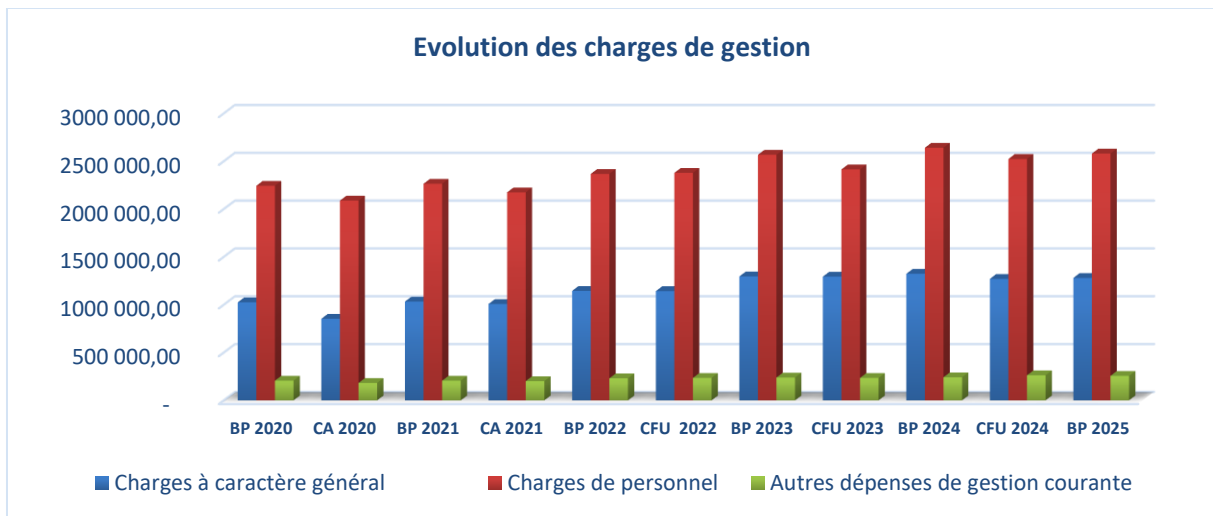


La structuration des dépenses réelles de fonctionnement est quasiment similaire aux autres années avec des charges de personnel qui représentent 61% des DRF.



## LES DEPENSES DE GESTION

Les charges de gestion qui représentent 97.50% des DRF, sont orientées à la baisse (-2.90%) par rapport aux prévisions de l'année 2024.



### Les charges à caractère général (Chap. 011)

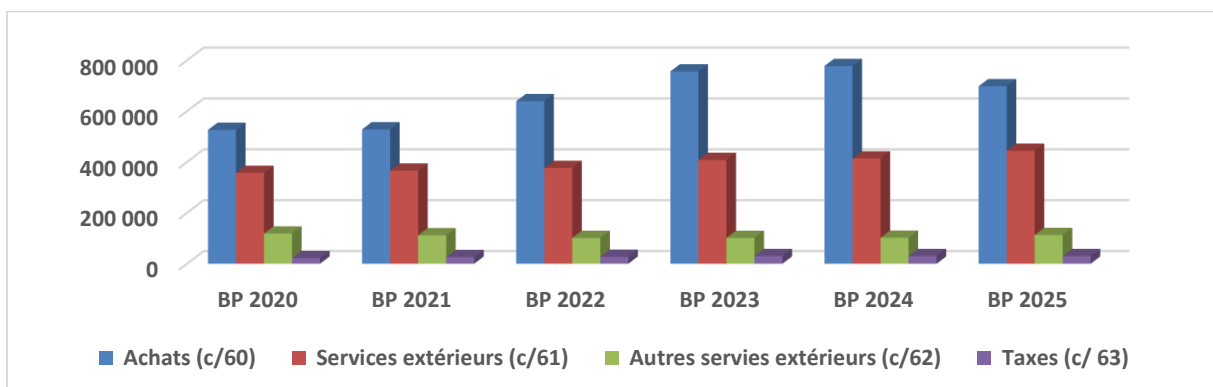
Il contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, l'impression du bulletin municipal, les taxes diverses.

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de 2 580 140 € avec une trajectoire à la baisse de 2.9% par rapport aux prévisions de 2024(+ 1.25 % si on fait un rapprochement par rapport au CFU de 2024).

Les projections des charges à caractère général sont bâties sur une hypothèse d'une pression inflationniste moindre sur les matières énergétique et surtout sur une gestion optimisée des besoins de la collectivité au niveau des achats.

Le montant inscrit au BP 2025 peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

Charges à caractère général (011)	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol*
Achats (c/60)	526 380	528 400	639 402	756 021	777 500	698 140	-10,21%
Services extérieurs (c/61)	357 220	366 100	376 590	408 000	414 000	444 000	7,25%
Autres services extérieurs (c/62)	118 600	111 800	101 300	101 500	102 000	113 000	10,78%
Taxes (c/ 63)	22 000	26 000	27 000	30 000	30 000	30 000	0,00%
<b>Total Chap. 011</b>	<b>1 024 200</b>	<b>1 032 300</b>	<b>1 144 292</b>	<b>1 295 521</b>	<b>1 323 500</b>	<b>1 285 140</b>	<b>-2,90%</b>

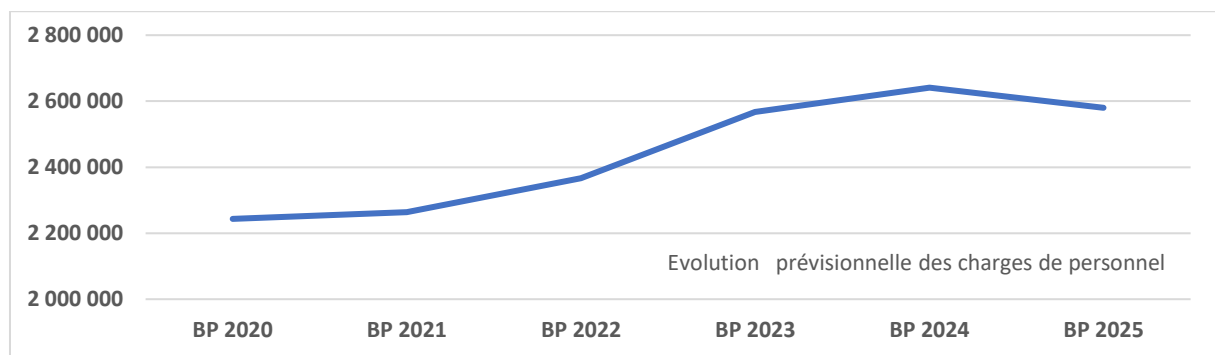


Les dépenses de gestion sont principalement impactées par le niveau d'inflation. Selon les prévisions actuelles, leur évolution devrait être moindre en 2025 que celle des exercices précédents

Les évolutions de crédits les plus marquées sont ciblées sur les achats de prestations de services (-13.04%) bâtiments (-14.3%), l'entretien du matériel (-16.6%) et surtout sur une hypothèse de réduction de la pression inflationniste sur les prix de l'Energie qui permettent d'afficher des prévisions budgétaires en recul de (-13%) pour l'électricité et (-15%) pour le gaz).

### ↳ **Les charges de personnel (Chap.012)**

conformément aux orientations budgétaires de la collectivité pour 2025 les dépenses liées à la masse salariale seront contenues. Les charges de personnel et frais assimilés pour 2025 sont estimés à 2 580 000 € soit une baisse (- 2,31%) par rapport au BP 2024.



Pour cette année 2025, les prévisions sur les charges de personnel intègrent :

- Les mesures décidées par le gouvernement touchant aux charges patronales avec une augmentation de 3 points des cotisations de la CNRCL, ... ;
- Le glissement Vieillesse Technicité ( GVT) qui correspond à l'évolution de la masse salariale par des avancements automatiques sur les grilles indiciaires et les changements de grade ou de cadre d'emplois ;
- Les mesures conjoncturelles liées au bon fonctionnement des services (recrutement d'animateurs pour le centre de loisirs ALSH, remplacement d'agents en congés de maladies, maternité...)
- Sur une gestion maîtrisée des effectifs par le non-remplacement d'au moins deux agents qui vont faire valoir leurs droits à la retraite au mois de septembre.

### ↳ **Les autres charges de gestion courante (Chap. 65)**

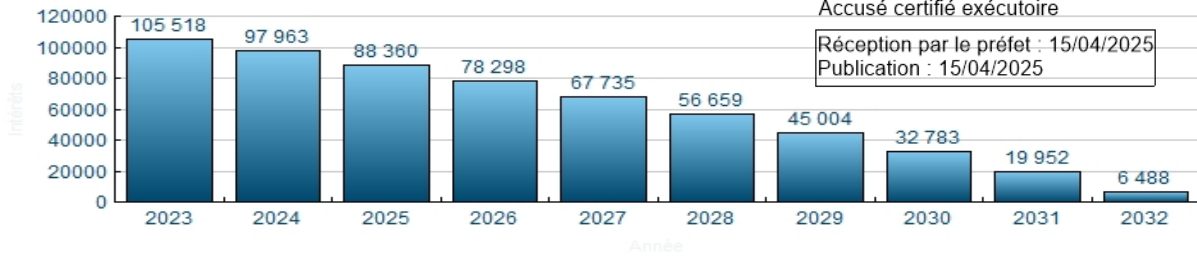
Ce chapitre, couvre :

- Les indemnités et frais de mission du Maire et des Adjoints.
- Les subventions aux associations (article 6574) dont le montant est prévu à hauteur de 40 000 €). Ces subventions contribuent tout au long de l'année à créer ou maintenir du lien social sur le territoire.
- Les créances admises en non-valeur (article 6541) et les créances éteintes (article 6542).
- Une subvention de 20 000 € au budget du CCAS pour maintenir les actions du CCAS en faveur des houlmoises et houlmois en difficultés ainsi que les prestations de maintien à domicile est nécessaire.

Les crédits ouverts pour ce chapitre sont en augmentation de 6% par rapport au prévisionnel de 2024 mais en baisse de 2.3% par rapport à l'exécution de l'année dernière.

### **Les charges financières (Chap. 66)**

La charge d'intérêts de la dette pour l'année 2025 s'élève à **92 000 €** (y compris ICNE). Cette tendance est en cohérence avec le profil d'extinction de la dette qui va représenter cette année 23 €/Hab.



**LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

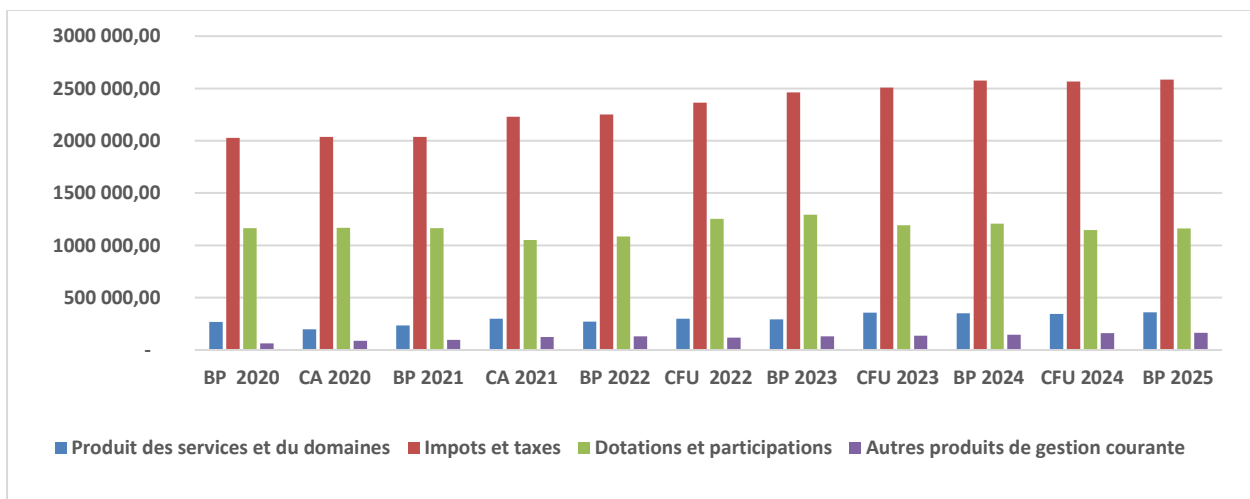
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions et participations.

**Vue d'ensemble**

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'élèvent à 4 304 512 € (hors report 2023) en progression de 1,35% par rapport au CFU 2024.

Ces recettes sont ventilées comme suit :

LIBELLE	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CFU 2022	BP 2023	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Evol. BP24/23	Evol. BP25/CFU24
excédent reporté	137 549,64		139 866,06		138 040,21		117 544,65	-	89 156,93		16 313,65		
013 Atténuation de charges	25 000,00	60 088,16	25 000,00	32 407,85	25 000,00	14 435,51	25 000,00	15 621,48	25 000,00	22 523,77	25 000,00	0,00%	10,99%
70 Produit des services et du domaine	267 000,00	197 756,01	234 500,00	297 909,80	271 500,00	298 677,70	292 500,00	356 640,54	352 488,00	345 149,13	360 000,00	2,13%	4,30%
73 Impôts et taxes	2 026 514,00	2 035 658,28	2 035 514,00	2 228 447,22	2 251 078,00	2 364 071,53	2 461 014,00	2 508 385,51	2 576 088,85	2 566 619,35	2 585 175,00	0,35%	0,72%
74 Dotations et participations	1 164 557,00	1 167 233,79	1 164 700,00	1 051 777,43	1 084 839,91	1 254 134,85	1 293 900,00	1 191 888,07	1 208 775,08	1 146 412,70	1 166 837,00	-3,47%	1,78%
75 Autres produits de gestion courante	64 600,00	88 904,30	97 000,00	125 778,35	132 000,00	117 638,08	130 000,00	136 745,21	145 000,00	161 679,24	165 000,00	13,79%	2,05%
<b>Produits de gestion</b>	<b>3 522 671,00</b>	<b>3 489 552,38</b>	<b>3 531 714,00</b>	<b>3 703 912,80</b>	<b>3 739 417,91</b>	<b>4 034 522,16</b>	<b>4 177 414,00</b>	<b>4 193 659,33</b>	<b>4 282 351,93</b>	<b>4 219 860,42</b>	<b>4 277 012,00</b>	<b>-0,12%</b>	<b>1,35%</b>
76 Produits financiers	4 853,00	4 853,00	4 853,00	4 134,61	4 000,00	3 478,40	3 000,00	2 918,00	3 000,00	2 337,24	2 500,00	-16,67%	6,96%
77 Produits exceptionnels		1 117,20	-	127,99	-	-		12 809,98		3 121,26	-	#DIV/0!	-100,00%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 552 524,00</b>	<b>3 555 610,74</b>	<b>3 561 567,00</b>	<b>3 740 583,25</b>	<b>3 768 417,91</b>	<b>4 052 436,07</b>	<b>4 205 414,00</b>	<b>4 225 008,79</b>	<b>4 310 351,93</b>	<b>4 247 842,69</b>	<b>4 304 512,00</b>	<b>-0,14%</b>	<b>1,33%</b>
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement													
<b>Total recette d'ordre</b>													
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 690 073,64</b>	<b>3 555 610,74</b>	<b>3 701 433,06</b>	<b>3 740 583,25</b>	<b>3 906 458,12</b>	<b>4 052 436,07</b>	<b>4 322 958,65</b>	<b>4 225 008,79</b>	<b>4 399 508,86</b>	<b>4 247 842,69</b>	<b>4 320 825,65</b>	<b>-1,79%</b>	<b>1,72%</b>



**Les recettes de gestion**

Les recettes de gestion de la collectivité sont à plus de 60% assurées par le produit de la fiscalité (contributions directes et fiscalité reversée par l'EPCI), à 29% par les dotations de l'état et des participations des organismes comme la CAF et dans une moindre mesure à 8% par le produit des services.

↳ **Le produit des services et du domaine (Chap.70)**

Ce chapitre d'un montant de 350 000 € concerne le produit issu de services de restauration scolaire Centres de loisirs, accueil périscolaire, séjours, crèche halte-garderie, restaurant scolaires, droits de place du marché, manifestations culturelles. Cette prévision se base sur un principe général de quasi-maintien du niveau de fréquentation des services publics en prenant en compte les évolutions tarifaires conformément aux décisions prises sur chacune des politiques concernées.

↳ **Impôts taxes et fiscalité reversée (Chap. 73 et 731)**▪ **La fiscalité locale**

L'évolution du produit relatif à la fiscalité locale est soumise à quatre facteurs :

- Les taux votés ;
- La revalorisation des bases fiscales ;
- Le nombre de logements présents sur le territoire ;
- Le nombre d'entreprises présentes sur le territoire.

Depuis 2011, la ville du Houllme mène une politique fiscale constante, sans augmentation des taux d'imposition. Cette politique sera poursuivie en 2025, avec des taux maintenus inchangés. La dernière augmentation des taux des contributions directes remonte à l'année 2011.

Dans ce contexte la dynamique fiscale pour 2025 s'appuiera uniquement sur l'évolution légale des valeurs locatives (+ 1.7% en 2025 contre 3.9% en 2024) et sur l'évolution physique du nombre de construction.

Évolution des bases fiscales prévisionnelles depuis 2022

	2022	2023	2024	Prévisions 2025
Taxe foncière sur le bâti	3 908 803	4 151 000	4 306 827	4 379 000
Taxe foncière non bâti	8143	8 600	8 950	9 200
Taxe d'Habitation (THRS)	66 032	71 517	87 181	47 900

Notons toutefois qu'il existe des exonérations de taxe foncière, en particulier pour les logements SRU, qui réduisent les recettes fiscales de ces nouveaux logements pour des périodes allant de 15 à 30 ans.

Évolutions du produit de la fiscalité locale attendue (depuis la réforme de la taxe d'habitation)

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Prévisions 2025
Taxe foncière sur le bâti	2 121 566	2 252 333	2 333 180	2 376 045
Taxe foncière sur le non bâti	6 332	6 807	7 044	7 282
Taxe d'Habitation (THRS)	10 631	11 135	8 626	7 458
<b>TOTAL</b>	<b>2 138 529</b>	<b>2 270 275</b>	<b>2 348 850</b>	<b>2 390 795</b>

Effets bases brutes sur le produit de fiscalité attendues / N-1		+ 131 746	+ 78 573	+ 41 945
---	--	-----------	----------	----------

<b>Effet Coef. Correcteur</b>	- 181 185	- 147 681	- 152 985	- 155 794
-------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

<b>Produits attendus corrigés du coef correcteur</b>	1 982 406	2 122 594	2 223 154	<b>2 235 001</b>
--	-----------	-----------	-----------	------------------

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Projections 2025
<b>Produits de la fiscalité réellement perçus</b>	2 007 490	2 177 189	2 212 073	<b>2 235 001</b>

▪ **La fiscalité reversée : La participation de la Métropole Rouen Normandie**

Les inscriptions budgétaires sont conformes au pacte financier de la Métropole Rouen Normandie avec les communes membres. Pour un montant prévisionnel de 268 455 €, elles comprennent :

- L'attribution de compensation (AC) pour 90 455 €
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 103 000 €
- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) pour 75 000 €

▪ **Les autres taxes locales**

Ce volet d'impôts indirects concerne principalement :

- La taxe sur la publicité extérieure (TLPE) pour 13 000 € son montant d'une année sur l'autre est très peu volatile. Il dépend des états déclaratifs des prestataires de pub.
- Les droits de place du marché présenté en légère augmentation : 3 500 €
- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité 65 000 €.

↳ **Les dotations subventions et participations (Chap. 74)**

Les dotations et participations représentent près de 30% des recettes de fonctionnement de la collectivité (dont 60% uniquement pour la DGF). Les éléments contextuels en lien avec la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques aboutissent logiquement à appliquer une logique de prudence dans la budgétisation des dotations

En l'absence de notification des dotations de l'Etat, le budget primitif 2025 prévoit une baisse de **3.88%** par rapport aux prévisions de 2024 et de + 1.35 par rapport aux réalisés de 2024, soit une prévision budgétaire de **1 161 838 €** se décomposant comme suit :

▪ **La dotation globale de fonctionnement**

Pour mémoire la DGF comprend deux parts :

- La dotation forfaitaire qui dépend principalement de la variation de la population. Son montant non encore communiqué par le comité des Finances locales ne devrait pas connaître de bouleversements majeurs au vu de l'augmentation de la population DGF pour 2024. Prévisions budgétaires à hauteur de : **640 000 €** ;
- Et la part péréquation (avec la dotation de solidarité rurale (DSU), et la dotation nationale de péréquation (DNP)) qui a tendance à augmenter très légèrement chaque année. (Prévisions 2025 : **85 000 €**).

▪ **Les participations diverses**

L'ensemble des participations représentent en prévision pour 2025 : **244 500 €** soit environ 5.8% des recettes de gestion de la collectivité.

La majorité des subventions perçues provient des conventions qui lient la commune à la caisse d'allocation familiale (CAF) de Seine Maritime dans le cadre notamment des accueils petite enfance et périscolaire (Prévisions 2025 : 205 500 €).

▪ **Les compensations versées par l'État**

Les mesures de compensations au titre de la taxe foncière (Prévisions 2025 : 27 837 €),

**Les autres recettes de gestion (Chap. 75)**

Ces diverses recettes sont évaluées à 165 000 €. Elles sont composées principalement des loyers perçus par la ville et des redevances pour occupation du domaine public payés par les entreprises de réseaux (Téléphonie mobile...)

Les prévisions budgétaires sont en augmentation de +13.8% par rapport à 2024.



**L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement comprend les opérations en capital qui ont pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. Cette section comporte, pour l'essentiel, en dépenses les travaux neufs et les grosses réparations, les acquisitions de terrains et d'immeubles ainsi que le remboursement du capital de la dette.

En recette elle intègre le reversement du fonds de compensation de la TVA, les subventions, l'autofinancement.

Elle est composée d'opérations :

- **Réelles** qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie ;
- **D'ordre**, qui sont des écritures comptables n'entraînant ni encaissement ni décaissement ; Dans le présent BP elles s'apparentent des recettes internes.

La section d'investissement peut être équilibrée par emprunt.

La section d'investissement reprend fidèlement les orientations budgétaires présentées.

Pour l'année 2025, elle s'équilibre à hauteur de **838 317,59 €** en hausse de près de 7%, par rapport aux prévisions de 2024.

Les crédits ouverts seront axés sur :

- La valorisation du patrimoine communal
- L'amélioration des conditions de travail des services,
- Le remboursement de la dette

Pour les travaux d'aménagement du parc municipal une autorisation de programme a été intégrée à la programmation budgétaire de 2024 à 2026.

Le financement du programme d'investissement sera effectué par les fonds issus en grande partie de la vente d'ici le mois d'avril 2025 des terrains des hauts vergers, d'un virement la section de fonctionnement et des subventions sollicitées pour les projets programmés.

**Les dépenses réelles d'investissement pour 2024**

Malgré la faiblesse de ses marges de manœuvre, la municipalité entend poursuivre sa stratégie visant à structurer son territoire et maintenir une qualité de service de la population.

Les dépenses réelles d'équipement comprennent :

- Les dépenses réelles d'équipement
- Le remboursement du capital de la dette

**↳ Les dépenses d'équipement**

Compte tenu de la faiblesse des marges de manœuvres de la collectivité gravement impactées par les effets ciseaux des différentes crises successives, le programme d'investissement pour l'année 2025 sera limité sur les projets du quotidien et le lancement de l'opération d'aménagement du parc municipal.

Les études opérationnelles du projet de réhabilitation du parc sont achevées. Son exécution est organisée sur les années 2025 à 2026 mais conditionnée par la cession des terrains des hauts vergers et les subventions à venir.

LIBELLE		RAR 2024	Propositions nouvelles 2025	BP 2025 (Propositions + RAR)
	Dépenses d'équipement	1 422.00	634 896,33	636 318,33
16	Emprunts et dettes assimilées		201 999,26	201 999,26
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 422.00</b>	<b>346 895,59</b>	<b>838 317,59</b>

Les dépenses d'équipement du BP 2025 sont ventilées comme suit :

- **Chap. 20** (Immobilisations incorporelles) : des crédits ouverts à hauteur de 6 000 € pour la mise à jour des licences informatiques et des études.

- **Chap. 21** (Immobilisations corporelles) : Au sein de ce chapitre les dépenses d'investissement s'inscrivent dans le cadre des orientations budgétaires présentées. Pour ce chapitre, des crédits sont ouverts à hauteur de 33 193.59 € pour :
- ↳ Achever l'aménagement du cimetière communal : 10 000 €
  - ↳ L'acquisition de matériels techniques pour : 15 000 €
  - ↳ L'acquisition de matériel pour : 16 193.59 €.
- **Chap. 23** (Immobilisations en cours) : ce chapitre budgétaire qui concerne (hors restes à réaliser) en grande partie les crédits ouverts pour le projet lié à l'aménagement du parc municipal. Les crédits de ce chapitre doivent être en cohérence avec l'(AP) N°2024-AP1.

#### Opérations gérées en autorisation de programme (AP) N°2024-AP1

Dans le prolongement de l'instauration du référentiel M57, la ville s'inscrit dans une volonté de planifier la mise en œuvre opérationnelle et financière d'investissements sur une échelle pluriannuelle et de renforcer la lisibilité des engagements contractuels et financier de la collectivité à moyen terme.

Dans ce cadre, les créations, modifications et clôtures des autorisations de programme sont présentées et approuvées annuellement par le conseil municipal.

Il est nécessaire d'ajuster l'autorisation de programme (AP) pour le projet d'aménagement du parc municipal pour un coût d'opération global de **1 368 272.40**

Projet	Opération		AP/ Total TTC
<b>AP N°2024-AP1</b> Amélioration du cadre de vie	001 – Aménagement parc municipal		<b>1 368 272.40 € TTC</b>
AP/ Crédits budgétaires	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et plus
Dépenses prévisionnelles	33 468	70 000	1 264 804.40
CP/ Crédits budgétaires	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Subventions attendues			576 190.20
Autofinancement	33 468	70 000	688 614.20

Il est à noter que dans un souci de transparence et de sincérité budgétaire, cette enveloppe intègre la totalité de la dépense prévisionnelle relative à ce projet engagés et/ou projetés d'ici la fin du mandat (2025-2026), même s'il est certain qu'une partie de ces dépenses se matérialiseront en réalité au-delà de cette période.

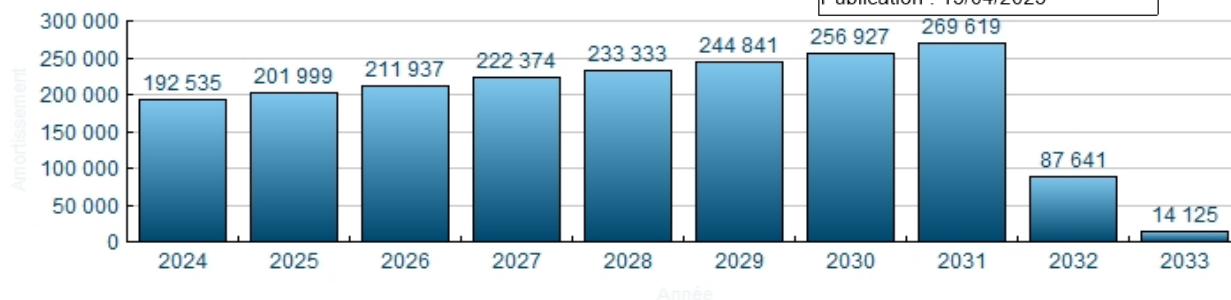
Une actualisation de l' AP N°2024-AP1 sera nécessaire courant juin 2025 pour intégrer à la suite de la cession des terrain des hauts vergers des crédits supplémentaires.

#### ↳ **Le remboursement et évolution de la dette**

Les autres dépenses réelles d'investissement regroupent en grande partie le remboursement du capital de la dette. La prévision de remboursement de la dette s'établit à 201 999,26 € pour l'année 2025. Au 01 janvier 2025 l'encours de la dette est 1 999 078 € avec une durée résiduelle moyenne de 9 ans.

Année	Libellé	Organisme prêteur	Capital initial	Taux	Remboursement capital en 2025	Capital restant dû au 31/12/2025
2011	Construction groupe scolaire Aragon Prévert	Caisse d'épargne	2 500 000	5,16%	137 329.18	1 123 592.83
2012	Construction groupe scolaire Aragon Prévert	Caisse d'épargne	1 000 000	4,88%	52 893.79	502 925.80
2022	Programme d'investissement 2022	Caisse d'épargne	200 000	2,28% +euribor 1 mois	11 776.29	171 217.83
					<b>201 999.26</b>	<b>1 806 543.53</b>

### Profil d'amortissement



### Les prévisions de recettes d'investissement

Les investissements seront financés à hauteur des capacités financières de la collectivité.

Pour l'année 2025 la collectivité a inscrit un emprunt d'équilibre.

La cession des terrains des hauts vergers prévue courant avril pour un montant est de 490 000 € viendra dans le cadre d'une décision modificative alimenter les recettes d'investissement et réduire le montant de l'emprunt d'équilibre.

Pour cette opération d'aménagement du parc des financements extérieurs de la Métropole Rouen Normandie et de l'Etat à travers la DSIL sont recherchés.

LIBELLE		RAR 2024	Propositions nouvelles 2024	BP2 024 (Propositions + RAR)
13	Subventions d'investissement	9 657,76	-	9 657,76
10	Dotations fonds divers et réserves		103 500,00	103 500,00
1022	<i>Dont FCTVA</i>		18 500,00	
1068	<i>Excédent de fonctionnement</i>		85 000,00	
16	Emprunt		490 000,00	490 000,00
27	Reprise de dettes par la métropole		11 202,00	11 202,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>9 657,76</b>	<b>604 702,00</b>	<b>1614 359,76</b>
O21	Virement section de fonctionnement		21 000,00	21 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section		85 000,00	85 000,00
041	Opérations patrimoniales		-	-
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>106 000,00</b>	<b>106 000,00</b>
<b>TOTAL recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>9 657,76</b>	<b>220 702,00</b>	<b>720 359,76</b>
<b>Résultat d'exécution reporté de 2024</b>				<b>117 957,83</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>838 317,59</b>